



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 28/07/2020

Votre annonce n°**20-84322** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
[> Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **36**
 Annonce No **20-84322**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

CHATEAUROUX METROPOLE, Place de la République - CS 80509, Point(s) de contact : Direction de la Commande publique, 36012, Châteauroux Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 54 08 35 56, Courriel : marches-publics@chateauroux-metropole.fr, Code NUTS : FRB03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chateauroux-metropole.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants

Numéro de référence : M20-041AGG

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations** : L'aménagement est prévu sur le site Balsan à Châteauroux (36000). L'opération à concevoir et à réaliser se déploiera sur 2 400 mètres carrés SDO, impliquant : - La réhabilitation d'un bâtiment inscrit aux Monuments historiques datant des années 1860 et réalisé par l'architecte Dauvergne, composé d'une aile Sud (bâtiments 13 et 14) et d'une Aile Est (correspondant au bâtiment 10), représentant environ 1 490 mètres carrés de surface de plancher ; - La réhabilitation d'une partie en sheds plus récente, jouxtant le bâtiment 10 et ouvrant sur le parc Balsan, de 700 mètres carrés environ. - L'éventuelle réhabilitation du bâtiment accolé au Nord Est des sheds (bâtiment 9) et éventuellement du sous-sol situé au Nord du carré Est et / ou l'éventuelle création d'une extension (plusieurs possibilités d'implantation) et ce afin de répondre aux besoins en surface complémentaires estimés à 335 mètres carrés. L'enveloppe financière définitive par le maître d'ouvrage à la réalisation des travaux est de 5 650 000,00 euros hors taxes.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

- Qualité de l'équipe affectée à l'opération : 40 points - Qualité et pertinence des 3 références présentées par l'architecte mandataire par rapport au programme : 40 points - Capacité financière : 10 points - Moyens techniques affectés à l'opération : 10 points

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : un architecte mandataire, qui devra être inscrit à l'ordre (ou inscription équivalente si le candidat est établi dans un autre Etat) et autorisé à exercer en France. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes dont au moins un architecte du patrimoine ou avoir lui-même cette spécialisation/compétence.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

- Qualité de la réponse au programme, fonctionnalité des espaces du projet : 30 points - Valeur technique du projet proposé (qualité des matériaux, maintenance entretien du bâtiment, performances environnementales) : 20 points - Qualité architecturale du projet proposé : 15 points - Réalisme économique du projet et compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 15 points - Appréhension des contraintes du projet (contexte et insertion) : 10 points - Planning du projet : 10 points

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

11 septembre 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Chaque candidat ayant remis des prestations complètes et conformes à l'objet de la consultation percevra une indemnité d'un montant de 25 000 Euros toutes taxes comprises. Pour l'équipe lauréate, la rémunération du marché tient compte de cette indemnité.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Il est précisé dans le règlement du concours.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour. Elle est précisée dans le règlement de concours.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- remise des candidatures La liste des pièces à remettre dans le dossier de candidature est indiquée dans le règlement de concours disponible sur le profil acheteur www.marches-securises.fr. - remise des offres La liste des pièces à remettre dans le dossier d'offre est indiquée dans le règlement de concours disponible sur le profil acheteur www.marches-securises.fr. Les prestations attendues sont d'un niveau esquisse plus (Esq+). - marché de maîtrise d'œuvre consécutif au concours Conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la Commande publique, le concours sera suivi d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours. - modalités de financement et de paiement Le financement de l'opération est assuré par l'emprunt, des subventions du Conseil Régional et du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc et des ressources propres de Châteauroux Métropole. Paiement sous 30 jours. - unité monétaire : Euros

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud, 87000, Limoges, F, Téléphone : (+33) 5 55 33 91 55, Courriel : greffe.talimoges@juradm.fr, Fax : (+33) 5 55 33 91 60, Adresse internet : <http://www.limoges.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 118 cours du Maréchal Juin - TSA 10001, 33063, Bordeaux Cedex, F, Téléphone : (+33) 5 56 69 27 45, Courriel : na.polec@directcte.gouv.fr, Adresse internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud, 87000, Limoges, F, Téléphone : (+33) 5 55 33 91 55, Courriel : greffe.talimoges@juradm.fr, Fax : (+33) 5 55 33 91 60, Adresse internet : <http://www.limoges.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

28 juillet 2020

Eléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES PUBLIQUES**

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 24360032700015

Libellé de la facture : CHATEAUROUX METROPOLE Direction de la Commande publique Hôtel de Ville Place de la République CS 80509, F-36012 Chateauroux Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 11 septembre 2020

Objet de l'avis : concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation des aides-soignants

Nom de l'organisme : CHATEAUROUX METROPOLE

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

